



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Confédération nationale du logement

Question écrite n° 111942

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur le non-renouvellement de l'agrément de la Confédération nationale du logement. En effet, cette association forte de plus de 69 000 familles adhérentes, est agréée depuis 1980. Elle est présente sur le territoire national avec 89 fédérations, 21 associations régionales et 4 640 associations locales. Dans le domaine de la consommation, elle développe une activité reconnue par tous. Elle traite des milliers de dossiers, en aidant au quotidien les familles pour résoudre leurs difficultés. La CNL siège dans de nombreuses structures comme la commission de surendettement et le conseil national de la consommation, dont elle est membre du bureau. Il lui demande, par conséquent, de bien vouloir lui indiquer quelles sont les raisons qui ont conduit à cette décision et ce qu'il compte faire pour permettre à la CNL de continuer à apporter son aide et son soutien aux familles en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111942

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6731

Question retirée le : 2 août 2011 (Fin de mandat)